

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **CONSEIL DE DEVELOPPEMENT** – Bilan d'activité 2019

Rapporteur : Christian PETREQUIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance consultative représentant la société civile auprès de l'Agglomération.

Composé de citoyens bénévoles, non élus, qui habitent, étudient ou travaillent sur l'agglomération, le Conseil de Développement accompagne l'Agglo dans son action. Il émet des avis et apporte des éclairages citoyens sur les projets et enjeux du territoire.

Au cours des dernières années, le Conseil de Développement a notamment pu apporter des contributions sur la vie de l'Agglomération (avis sur la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu, participation à l'élaboration du nouveau Projet d'Agglomération...) et sur des sujets concrets relatifs au quotidien des habitants (développement des aménagements cyclables, économies d'énergie, fiscalité...).

L'article 88 de la loi sur la Nouvelle Orientation Territoriale de la République prévoit que le Conseil de Développement établit un bilan d'activité examiné et débattu par l'organisme délibérant de l'EPCI.

Aussi il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du bilan d'activité 2019 du Conseil de Développement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999,

VU l'article 88 de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

VU la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée les 18 et 19 décembre 2019,

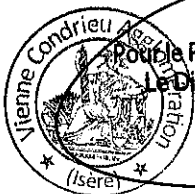
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du Bilan d'activité 2019 du Conseil de Développement.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

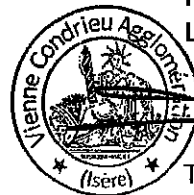
Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020
et a été publiée le 13 NOV. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS